
AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 22 septembre 1891.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

MOTIONS.

POUR MARDI, 22 SEPTEMBRE 1891.

1891.

Par l'honorable M. Abbott :

15 septembre—Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine dans les termes suivants :

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE :

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions humblement Votre Majesté de vouloir gracieusement prendre en considération la situation du Canada relativement à certaines matières importantes qui affectent ses relations commerciales avec l'Empire et avec les nations étrangères.

Vos pétitionnaires désirent, en premier lieu, attirer l'attention sur certaines stipulations des traités existant avec la Belgique et avec le Zollverein Allemand, ordinairement désignées comme le traitement de "la nation la plus favorisée," lesquelles sont étendues à d'autres pays dont les traités de commerce avec la Grande-Bretagne contiennent la clause de "la nation la plus favorisée," et qui s'appliquent aux colonies britanniques. Par l'article XV du traité avec la Belgique, conclu en 1862, le Canada est forcé d'admettre tous les articles de provenance ou manufacture belge, à des droits égaux et non supérieurs à ceux imposés